



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

HALTE A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES !

SWAZILAND

La violence aggrave la pandémie du sida au Swaziland

Index AI : AFR 55/003/2004

•
ÉFAI
•

La confiance trahie

Chez elles, dans leur quartier ou dans leur village, en temps de guerre et de paix, des millions de femmes et de fillettes sont battues, violées, mutilées et tuées en toute impunité. Rejoignez la campagne qu'Amnesty International a entreprise afin d'engager les gouvernements, les collectivités et le public à mettre un terme à la violence contre les femmes à travers le monde.

Sibongile (le nom a été modifié) n'avait que sept ans quand son oncle a abusé d'elle pour la première fois. Sibongile vivait chez sa tante depuis la mort de son père. Conformément à la tradition, sa mère avait épousé son beau-frère à la suite de ce décès. Avec la naissance d'autres enfants, la mère de Sibongile s'est appauvrie ; c'est pourquoi Sibongile a été envoyée vivre chez une tante qui n'avait pas d'enfants.

Quand Sibongile a expliqué à sa tante ce qui se passait, celle-ci n'a rien fait pour mettre un terme aux agissements de son époux. Sibongile a alors cherché à obtenir l'aide d'un voisin pasteur. Ce dernier l'a à son tour violée dans les toilettes ; comme elle hurlait, il l'a menacée d'un couteau.

Finalement, un autre voisin l'a aidée à se rendre au commissariat de police. En janvier 2000, Sibongile a contracté des infections causées par ces agressions sexuelles répétées. Les policiers l'ont emmenée au bureau du *Swaziland Action Group Against Abuse* (SWAGAA, groupe d'action swazi contre les violences), une organisation nationale qui vient en aide aux femmes et aux enfants victimes ou risquant d'être victimes d'actes de violence domestique et sexuelle.

Cette organisation a trouvé une place pour Sibongile dans un refuge public et a collecté des fonds pour lui acheter des vêtements. Elle a également veillé à ce qu'elle bénéficie d'un traitement médical. En revanche, Sibongile n'a pas pu passer de test de séropositivité au VIH car aucun membre de sa famille n'était présent pour en donner l'autorisation.

En juillet 2003, deux hommes accusés de viol ont été présentés devant un tribunal. Sibongile a fait une déposition en présence des auteurs présumés des actes. Selon certaines sources, les deux hommes ont été acquittés.

Le cas de Sibongile fait partie du petit nombre d'affaires portées devant un tribunal. La plupart des viols et des agressions sexuelles au sein de la famille sont commis en toute impunité ; des pressions sont exercées sur les victimes pour qu'elles règlent ces affaires à l'amiable. De plus, les lois et les procédures judiciaires peuvent nuire aux droits des plaignants.

Au Swaziland, les femmes et les filles sont souvent victimes de violences domestiques et sexuelles. En outre, elles subissent une importante discrimination au niveau économique, social et juridique. L'épidémie du sida a eu un impact dévastateur sur les femmes et les filles. En 2002, 38,6 p. cent des femmes enceintes effectuant des examens prénataux étaient séropositives. Selon le programme de développement des Nations unies, « *la plupart des pratiques et des exigences culturelles [au Swaziland] contribuent à la vulnérabilité des femmes vis-à-vis du VIH/sida* ».

Un nouveau projet de Constitution, qui pourrait être adopté en 2004, garantit pour la première fois l'égalité des droits pour les femmes. Toutefois, plusieurs dispositions essentielles constituent encore une discrimination envers les femmes ou ne précisent pas quel type de droit prévaut, droit constitutionnel ou droit coutumier. La procédure de réforme constitutionnelle pourrait également être mise en péril si le gouvernement persiste à ignorer les décisions de justice, comme il l'a fait depuis 2002, et s'il continue à porter atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Soutenez notre campagne : ensemble, nous pouvons changer les choses

• **Cherchez à en savoir plus :**

Intéressez-vous à la façon dont les autorités de votre pays (collectivités locales, gouvernement, police, forces de sécurité, justice) agissent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, et exercez votre vigilance.

• **Faites entendre votre voix :**

Exprimez-vous sur la question de la violence contre les femmes. Combattez les préjugés existant au sujet de ce type de brutalité et les tentatives de minimisation de leur gravité.

• **Agissez :**

Rejoignez notre campagne mondiale en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.

Agissez contre la violence sexuelle au Swaziland :

Engagez le gouvernement du Swaziland à :

- ratifier sans réserve, dans le cadre de la procédure de réforme constitutionnelle actuelle, la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que son protocole facultatif, et à intégrer leurs dispositions dans la législation nationale ainsi que dans la pratique ;
- réformer la législation relative aux crimes sexuels afin de veiller à ce que les auteurs présumés de viols et d'autres formes d'agressions sexuelles soient traduits en justice et que les plaignants soient traités avec dignité et respect ;
- faire en sorte que les victimes de viols puissent bénéficier de traitements médicaux contre le virus du sida et contre d'autres maladies sexuellement transmissibles.

Adressez vos lettres au :

*Prime Minister Absalom Themba Dlamini,
Prime Minister's Office,
PO Box 395,
Mbabane,
Swaziland
Fax : +268 404 3943*

Envoyez des messages de solidarité et de soutien au :

*Swaziland Action Group Against Abuse (SWAGAA),
PO Box 560,
Matsapha,
Swaziland
Tél./fax : +268 505 2899
Courrier électronique : swagaa@realnet.co.sz*

Ce que vous pouvez faire

- Je voudrais prendre part à la Campagne *Halte à la violence contre les femmes !*
Veuillez me faire parvenir de plus amples renseignements.
- Je souhaite devenir membre d'Amnesty International.
Merci de m'adresser des indications détaillées.
- Je désire faire un don de soutien à l'action d'Amnesty International.

Carte de crédit n° :

Date d'expiration :

Montant :

NOM :

ADRESSE :

Signature :

Formulaire à transmettre à Amnesty International, à l'adresse ci-dessous :

ou à **Amnesty International**
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

Vous pouvez également vous rendre sur le site Internet d'Amnesty International,
à l'adresse suivante : www.amnesty.org/actforwomen

Légendes des photos :

Nonhlanhla Dlamini, directrice du *Swaziland Action Group Against Abuse*
(SWAGAA, groupe d'action swazi contre les violences),
réconforte une jeune victime d'un viol, Swaziland, 2003. © AI

Photo de couverture : Des femmes ramènent chez elles des sacs de nourriture distribués
par le programme alimentaire mondial des Nations unies (Swaziland, août 2002).
En 2003, un quart de la population avait besoin d'une aide alimentaire en raison
de la sécheresse et de l'impact du VIH/sida. © AP

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Stop violence against women. Violence fuels the HIV/AIDS pandemic in Swaziland.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - janvier 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :